



KPMG S.A.  
Economie Sociale et Solidaire  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# Fondation Abbé Pierre

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

le 09/07/2020



Exercice clos le 30 septembre 2019  
Fondation Abbé Pierre  
3-5 rue de Romainville - 75019 Paris  
*Ce rapport contient 36 pages*  
Référence : ML-ADF-AN

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directeur et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.G.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.  
Economie Sociale et Solidaire  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Fondation Abbé Pierre

Siège social : 3-5 rue de Romainville - 75019 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

Au Conseil d'administration de la fondation Abbé Pierre,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Abbé Pierre relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Trésorier le 19 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directeur et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



## **Observation**

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note 8 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés le 19 mai 2020, adressés aux administrateurs. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- • il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- • il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- • il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- • il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- • il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 19 mai 2020

KPMG S.A.

Signature  
numérique de  
Marc Lengrand

Marc Lengrand  
Associé



## **Délégation générale**

3-5 rue de Romainville  
75019 Paris

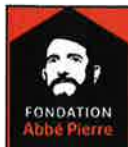
Tél : 01 55 56 37 00

Fax: 01 55 56 37 01

[www.fondation-abbe-pierre.fr](http://www.fondation-abbe-pierre.fr)

# **COMPTES ANNUELS**

**DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2018  
AU  
30 SEPTEMBRE 2019**



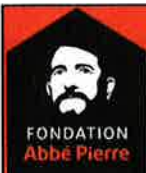
# Bilan

FONDATION ABBE PIERRE POUR LE LOGEMENT DES DEFAVORISES

Au : 30/09/2019

EUR

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort Ou Prov	Montant net	AU 30/09/2018	
immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et développement					
	Concessions, logiciels et droits similaires	770 870	742 668	28 202	40 432	
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>Total</b>	<b>770 870</b>	<b>742 668</b>	<b>28 202</b>	<b>40 432</b>	
Actif immobilisé immobilisations corporelles	Terrains	2 101 851		2 101 851	2 222 496	
	Constructions	24 358 614	11 526 070	12 832 544	14 568 363	
	Inst. Techniques, mat.out industriels	475 955	430 750	45 205	89 228	
	Autres immobilisations corporelles	1 398 839	1 191 393	207 446	136 741	
	Immobilisations grevées de droits					
	Immobilisations corporelles en cours	2 509 365		2 509 365	2 824 271	
	Avances et acomptes					
	<b>Total</b>	<b>30 844 624</b>	<b>13 148 213</b>	<b>17 696 411</b>	<b>19 841 099</b>	
immobilisations financières (2)	Participations	10 249 734	4 599	10 245 135	10 245 135	
	Créances rattachées à des participations	102 069		102 069	102 069	
	Titres immob. activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	713 546	429 687	283 859	300 505	
	Autres immobilisations financières	84 514		84 514	78 069	
	<b>Total</b>	<b>11 149 863</b>	<b>434 286</b>	<b>10 715 578</b>	<b>10 725 778</b>	
<b>TOTAL I</b>		<b>42 765 357</b>	<b>14 325 167</b>	<b>28 440 191</b>	<b>30 607 309</b>	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de productions biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	4 898		4 898	5 155
	Avances et acomptes versés sur commandes	221 398		221 398	221 079	
	Créances :	Créances usagers et comptes rattachés	62 822		62 822	60 693
		Autres créances	892 892	45 514	847 378	2 395 330
	Valeurs mobilières de placement :	Autres titres	16 941 703		16 941 703	27 636 621
		Instrument de trésorerie				
	Disponibilités	24 818 890		24 818 890	8 522 442	
Charges constatées d'avances (3)	562 230		562 230	376 316		
	<b>TOTAL II</b>	<b>43 504 833</b>	<b>45 514</b>	<b>43 459 319</b>	<b>39 217 636</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
<b>Total de l'actif</b>	<b>(I+II+III+IV+V)</b>	<b>86 270 190</b>	<b>14 370 681</b>	<b>71 899 509</b>	<b>69 824 945</b>	
Pensions	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs net à réaliser acceptés par les organes statutaires compétents			10 107 866	6 609 819	
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme sous tutelle					
	Dons en nature restant à vendre					
Autres						



# Bilan

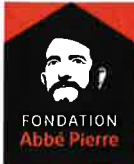
FONDATION ABBE PIERRE POUR LE LOGEMENT DES DEFAVORISES

Au : 30/09/2019

EUR

<b>Passif (avant répartition)</b>		<b>Exercice</b>	<b>Exercice précédent</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	10 699 028	10 699 028
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	24 121 351	22 684 490
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	<b>1 659 986</b>	<b>1 436 861</b>
	<b>Autres fonds propres</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	- Apports		
	- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme			
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (commodat)			
<b>TOTAL I</b>		<b>36 480 365</b>	<b>34 820 379</b>
<b>Provisions et fonds dédiés</b>	<b>Provisions</b>		
	Provisions pour risques	505 722	884 510
	Provisions pour charges	1 379 740	1 047 626
	<b>Fonds dédiés</b>		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	279 054	720 738
Fonds dédiés sur dons manuels affectés	628 797	909 325	
Fonds dédiés sur autres ressources (apports, legs et donations)	94 457	148 378	
<b>TOTAL II</b>		<b>2 887 770</b>	<b>3 710 577</b>
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 466 459	4 052 088
	Emprunts et dettes financières divers (3)	172 890	168 069
	Avances et acomptes reçus sur commande en cours	208	208
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 543 734	1 270 714
	Dettes fiscales et sociales	2 642 610	1 886 857
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	139 709	111 177
	Autres dettes	23 372 857	23 310 938
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	1 192 906	493 939	
<b>TOTAL III</b>		<b>32 531 373</b>	<b>31 293 990</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>		<b>IV</b>	
			<b>0</b>
<b>Total du passif (I+II+III+IV)</b>		<b>71 899 509</b>	<b>69 824 945</b>
<b>Renvois</b>	Dettes sauf (1) à plus d'un an	384 654	403 866
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	152 865	144 943
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs	242 270	186 760
	(3) Dont emprunts participatifs		





## Compte de résultat

### FONDATION ABBE PIERRE

Période de l'exercice 01/10/2018 30/09/2019  
 Période de l'exercice précédent 01/10/2017 30/09/2018

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	2 614	3 281
	Biens		
	Production Vendue		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	121 051	193 873
	<b>Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)</b>	<b>123 665</b>	<b>197 154</b>
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Subventions d'exploitation	823 160	1 095 443
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 266 666	755 467
Cotisations			
Autres produits (1)	43 379 088	44 210 689	
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>I 45 592 579</b>	<b>46 258 753</b>	
Charges d'exploitation	Marchandises	68 138	
	Achats		
	Variation de stocks	261	281
	Matières premières et autres approvisionnements		
	Achats		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (2)	11 607 133	10 646 044
	Impôts et versements assimilés	837 332	864 959
	Salaires et traitements	6 440 680	6 286 130
	Charges sociales	3 117 964	3 270 853
	Dotations aux amortissements dépréciations et provisions :		
	- sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 075 282	1 148 739
	- sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- sur actifs circulants : dotations aux dépréciations			
- pour risques et charges : dotations aux provisions	382 114	714 475	
Subventions accordées par l'association	21 800 104	21 798 241	
Autres charges	139 973	183 959	
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>II 45 468 981</b>	<b>44 913 681</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(I-II) 123 598</b>	<b>1 345 083</b>
Opér. Comm.	Excédents ou déficits transférés	III	
	Déficits ou excédents transférés	IV	
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé	23 200	25 286
	Autres intérêts et produits assimilés	203 759	530 095
	Reprises sur provisions, transferts de charges financières		10 560
	Différences positives de change		46
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>V 226 959</b>	<b>565 987</b>	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilés	17 830	21 570
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>	<b>VI 17 830</b>	<b>21 570</b>	
<b>Résultat financier</b>		<b>(V-VI) 209 129</b>	<b>544 417</b>



**Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés**

**FAP**

Fondation reconnue d'utilité publique le 11 février 1992

Siège social : 3-5 rue de Romainville 75019 Paris

---

**Comptes annuels :**

**Annexe aux états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2019.**

Les comptes annuels de la **Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés** se caractérisent par les données suivantes au 30 septembre 2019 :

Total du bilan	71 130 641 €
Total du CER	42 728 547 €
Résultat	1 659 686 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la **Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés** pour l'exercice ouvert du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019.

## SOMMAIRE

<b>1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE</b>	<b>9</b>
<b>2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	<b>9</b>
2.1 Fichier donateurs	9
2.2 Contribution à des fonds associatifs	9
<b>3. INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES D'ACTIF</b>	<b>10</b>
3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles : valeurs brutes	10
3.1.1 Evaluation	10
3.1.2 Variations des valeurs brutes des immobilisations	10
3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles : amortissements	10
3.2.1 Durées et mode d'amortissement	10
3.2.2 Variation des amortissements	11
3.3 Immobilisations financières	11
3.3.1 Evaluation	11
3.3.2 Variations des immobilisations financières brutes	11
3.3.3 Variations des provisions	11
3.3.4 Participations et créances rattachées à des participations	12
3.3.5 Prêts actions en faveur du logement	13
3.4 Actif circulant	14
3.4.1 Créances, autres créances	14
3.4.2 Valeurs mobilières de placement	14
3.4.3 Disponibilités	14
3.4.4 Charges constatées d'avance	14
<b>4. INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES DE PASSIF</b>	<b>15</b>
4.1 Comptes de fonds propres et réserves	15
4.1.1 Fonds statutaires	15
4.1.2 Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	16
4.1.3 Autres fonds propres sans droit de reprise	16
4.1.4 Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	16
4.1.5 Réserves pour développement et investissement social	16
4.1.6 Réserve pour projets associatifs	16
4.2 Provisions pour risques, pour charges et fonds dédiés	17
4.2.1 Provisions pour risque et charges	17
4.2.2 Fonds dédiés	17
4.3 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17
4.3.1 Evolution des emprunts auprès des établissements de crédits	17
4.3.2 Echancier des emprunts	18
4.3.3 Emprunts et dettes financières divers	18
4.4 Autres passifs	18
4.4.1 Dettes d'exploitation : fournisseurs, fiscales et sociales	18
4.4.2 Autres dettes : Créiteurs divers	18
4.4.3 Autres Dettes	19
4.4.4 Produits constatés d'avance	19

<b>5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>20</b>
5.1 Produits d'exploitation .....	20
5.1.1 Subventions d'exploitation .....	20
5.1.2 Reprise sur provision : transfert de charges .....	20
5.1.3 Autres produits : fonds collectés, legs et autres libéralités .....	20
5.2 Charges d'exploitation .....	21
5.2.1 Services extérieurs et autres services extérieurs .....	21
5.2.2 Frais de personnel : salaires et charges sociales .....	21
5.2.3 Subventions accordées .....	21
5.2.4 Les dotations d'exploitation .....	21
5.3 Résultat financier .....	21
5.4 Charges et produits exceptionnels .....	21
5.4.1 Les charges exceptionnelles .....	21
5.4.2 Les produits exceptionnels .....	21
<b>6. ENGAGEMENTS HORS BILAN .....</b>	<b>22</b>
6.1 Garanties données .....	22
6.2 Réserves d'usufruit .....	22
6.3 Engagements donnés de crédit-bail .....	22
6.4 Engagements reçus .....	22
<b>7. AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>23</b>
7.1 Effectifs .....	23
7.2 Rémunération, avances et crédits aux administrateurs .....	23
7.3 Régime fiscal .....	23
7.4 Régime social .....	23
7.5 Réduction du temps de travail et compte épargne temps .....	23
7.6 Contributions volontaires .....	23
7.7 Partenariat .....	24
7.8 Honoraires du Commissaire aux comptes .....	24
<b>8. LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC .....</b>	<b>25</b>
8.1 Compte d'emploi annuel 2015 .....	25
8.2 Annexes au compte d'emploi .....	26
8.2.1 La présentation du CER .....	26
8.2.2 Règles d'affectation et imputation des ressources sur les emplois .....	26
8.2.3 Détail des emplois et des missions sociales .....	27

## 1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST CLOTURE

La Fondation a connu cette année une hausse de la collecte.

Un DAF a été recruté en fin d'exercice.

En raison de l'épidémie de coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars, l'association se trouve impactée de la manière suivante :

- Mise en télétravail à compter du 18/03 pour 53 % des salariés
- Mise an activité partielle (dispositif garde d'enfants, chômage partiel...) pour 47% des salariés
- Report de tous les réunions publiques (CA, Bureau, Comités...) et mise en place de réunions virtuelles afin d'assurer la continuité de l'activité
- Continuité de service afin de faire face à l'urgence sanitaire et sociale de nos bénéficiaires
- La mise en œuvre d'action spécifique pour répondre à l'urgence sociale.

Face à la situation des personnes en urgence sociale exposées au COVID 19, les Réseaux, partenaires et la Fondation Abbé Pierre se sont organisés pour répondre au mieux et dans l'urgence aux besoins des populations notamment sans-domicile, en situation de bidonvilles ou encore familles habitantes des quartiers prioritaires en situation de pauvreté. A partir des territoires et du constat de l'insuffisance ou l'absence de réponse de la puissance publique, les agences régionales et les réseaux de partenaires de la Fondation ont organisé des réponses pour contribuer et tenter de palier à des ruptures brutales notamment alimentaires, d'hygiène et de mise à l'abri des personnes et des familles.

La Fondation Abbé Pierre s'est rapidement positionnée pour soutenir les acteurs de l'urgence sociale dans cette période de confinement. Cela dès les premiers jours via un appel à dons pour mettre en œuvre un fonds d'urgence dédié à l'achat de tickets services et ensuite via un second appel à dons pour déployer des actions d'urgence sociale répondant à de nombreux besoins identifiés tels que la mise à l'abri, la réponse aux besoins de premières nécessités (alimentaire, hygiène et accès à l'eau), le renforcement des maraudes, le maintien dans le logement, etc.

Dans ce contexte, l'Association met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité.

## 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés selon la réglementation comptable française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). La Fondation arrête ses comptes en respectant le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et prend en compte le règlement n°99-01 relatif aux règles de comptabilisation des domaines spécifiques des associations et fondations, ainsi que l'avis CNC 2009-01 du 5 février 2009 concernant les fondations.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est intégré à l'annexe comptable en application de l'ordonnance du 28 juillet 2005. Il est présenté selon l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement 2008-12 du CNC.

### **2.1 Fichier donateurs**

Le fichier donateurs ne fait pas l'objet d'une valorisation à l'actif. Les campagnes d'appel aux dons sont comptabilisées en charge au cours de l'exercice, bien qu'elles aient une incidence sur la constitution du fichier.

### **2.2 Comptabilisation des financements attribués**

Les fonds consentis par la Fondation sous forme de subventions sont comptabilisés à la date de leur attribution ou modification par le bureau de la Fondation.

**3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles : valeurs brutes****3.1.1 Évaluation**

Les constructions sont évaluées à leur coût d'acquisition ou, en cas de donation, à la valeur donnée par le service des Domaines de la DIE.

Les mobiliers, matériels et agencements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

**3.1.2 Variation des valeurs brutes des immobilisations**

NATURE	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (1)	Augmentations (2)	Diminutions (3)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (1+2-3)
Logiciels informatique et marques	784 418	8 292	21 840	770 870
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>784 418</b>	<b>8 292</b>	<b>21 840</b>	<b>770 870</b>
Terrains	2 222 496	646 931	767 576	2 101 851
Constructions	12 121 411	11 388	641 316	11 491 483
Agencements des constructions	13 692 502	27 627	852 999	12 867 130
Matériel et outillage	476 917	530	1 491	475 955
Agencement, aménagement	12 163	45 246		57 409
Matériel bureau et Informatique	1 382 812	104 617	389 739	1 097 691
Mobilier de bureau	201 595	6 477	1 783	206 290
Œuvres d'art	37 450			37 450
Immobilisations en-cours	2 824 271	373 234	688 141	2 509 365
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>32 971 618</b>	<b>1 216 051</b>	<b>3 343 045</b>	<b>30 844 624</b>

Les immobilisations en cours sont notamment constituées par des travaux de la Boutique solidarité de Saint-Denis de la Réunion.

**3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles : amortissements****3.2.1 Durées et mode d'amortissement**

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. Les durées et taux pratiqués sont les suivants :

Nature	Durée	Taux Moyen
Marques et brevets	2 à 5 ans	20,00%
Logiciels	2 à 5 ans	20,00%
Terrain	PM	PM
Immeubles (structures maisons individuelles)	12,5 à 50 ans	4,00%
Autres immeubles (structures)	10 à 25 ans	4,00%
Menuiseries extérieures et ravalement	10 à 25 ans	5,00%
Ravalement et amélioration	10 à 25 ans	5,00%
Chauffage	3 à 20 ans	5,00%
Étanchéité et toiture	5 à 25 ans	4,00%
Électricité, plomberie et ascenseur	5 à 25 ans	6,66%
Aménagements intérieurs	5 à 15 ans	8,00%
Matériel et outillage	3 à 12,5 ans	20,00%
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans	33,33%
Mobilier	3 à 10 ans	10,00%



### 3.2.2 Variation des amortissements

NATURE	Amortissements cumulés au début de l'exercice (1)	Augmentations dotations de l'exercice (2)	Diminutions d'amortissements de l'exercice (3)	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (1+2-3)
Logiciels informatique et marques	743 986	14 045	15 363	742 668
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>743 986</b>	<b>14 045</b>	<b>15 363</b>	<b>742 668</b>
Construction	3 574 597	343 435	205 175	3 712 857
Agencements des constructions	7 670 954	593 186	450 926	7 813 214
Matériel et outillage	387 688	44 553	1 491	430 750
Agencements et aménagement	2 016	3 287	0	5 303
Matériel bureau et Informatique	1 266 987	78 162	389 447	955 702
Mobilier de bureau	190 826	3 652	1 540	192 938
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>13 093 069</b>	<b>1 066 275</b>	<b>1 048 579</b>	<b>13 110 765</b>

### 3.3 Immobilisations financières

#### 3.3.1 Évaluation

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

#### 3.3.2 Variations des immobilisations financières nettes

NATURE	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (1)	Augmentations (2)	Diminutions (3)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (1+2-3)
Participations et créances rattachées	10 351 803		4 599	10 347 204
Prêts actions logement	713 546	0	429 687	283 859
Dépôts et cautionnements	78 069	11 455	5 010	84 514
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>11 143 418</b>	<b>11 455</b>	<b>439 296</b>	<b>10 715 577</b>

#### 3.3.3 Variations des provisions

NATURE	Dotations cumulées au début de l'exercice (1)	Augmentations dotations de l'exercice (2)	Diminutions des dotations de l'exercice (3)	Dotations cumulées à la fin de l'exercice (1+2-3)
Titres de participation	4 599			4 599
Prêts actions logement	429 687	0	0	429 687
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>434 286</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>434 286</b>

Concernant les prêts octroyés à des associations, la Fondation a pris pour règle de constater des dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières sur les montants échus et non remboursés à la clôture de l'exercice.

### 3.3.4 Participations et créances rattachées à des participations

Les titres de participations sont représentatifs, dans leur quasi-totalité, de moyens fournis à des organismes agissant pour favoriser la construction ou l'occupation de logements pour les plus démunis. Ces organismes sont des partenaires actifs de la Fondation.

Le calcul de la dépréciation est réalisé à partir de la valorisation des titres détenus par la Fondation Abbé Pierre au bilan de l'entité.

ORGANISMES	TITRES (Clôture)					Montant au Bilan d'ouverture	Augmentations	Diminutions	Montant au Bilan de clôture
	Nombre de Titres		% de détention	Valeur Unitaire					
	Détenus	Totaux		Achat	Nominal				
SCI/Club Hôtel Bandol (1)	11			554		6 098			6 098
EMMAÛS HABITAT	237 894	330 578	72%	15	15	3 583 647			3 583 647
UN TOIT POUR TOUS DEVELOPPEMENT	84	3 611	2%	100	100	8 400			8 400
FONDS DE RESERVE UTPT						69			69
CREDIT COOPERATIF (parts dites B) (2)	35			15	15	534			534
CREDIT COOPERATIF (parts dites A) (2)	17			15	15	259			259
SCI ESIS	230	1 240	19%	1 000	1 000	365 200			365 200
SCI ESIS COMPTE COURANT						102 000			102 000
SCI D'ATTRIBUTION DE MEUDON LA FORÊT LE PARC (3)	39	103 100	0,04%	2 346	15	89 479			89 479
COPROCOOP ILE DE France	3 000	46 505	6%	15	15	45 000			45 000
SC CLUBHÔTEL COURCHEVEL (1)	8			338		2 700			2 700
SOLIFAP	6 000	18 287	33%	1 000	1 000	6 000 000			6 000 000
SCI ESIS INSERTION	5 000	120 450	4%	10	10	50 000			50 000
ROMAINVILLE GESTION						100 000			100 000
Créance rattachée SCI ISH Paris						-1 583			-1 583
<b>TOTAUX</b>						<b>10 351 803</b>			<b>10 351 803</b>

(1) titres de la SCI représentatifs d'un studio en multipropriété (issu de legs)

(2) souscription réalisée pour le cautionnement de prêts en partenariat avec KTF

(3) titres de la SCI issus d'une donation

### 3.3.5 Prêts actions en faveur du logement

Les prêts permanents précédemment constatés ont tous été requalifiés en charges constatées sur les exercices antérieurs et les provisions constituées ont été reprises.

Dans le tableau ci-dessous, ne sont pas repris divers petits prêts en faveur des accueillis.

ORGANISMES BENEFICIAIRES	N° DOSSIER	DECISIONS						Remboursements cumulés	Ventilation du solde		Dotation au 30/09/2019
		Bureau ou Président	Echéance Remboursem.	%	Montant	VERSEMENT			Solde	échu non remboursé	
						Date	Montant				
C.A.L.C. (Guéret)	00/088	17/10/2000 & 18/01/06	29/12/2002 & 31/12/06	sans intérêt	53 357	29/12/2001	50 308		50 308	50 308	50 308
SYNECO	10/096	09/03/2010	30/09/2010	sans intérêt	100 000	27/02/2010	100 000	23 000	77 000	77 000	77 000
COUP DE MAIN	10/110	13/04/10 ?	22/03/2011	sans intérêt	120 000	22/03/2010	120 000	54 989	65 011	65 011	65 011
SCIC HABITATS SOLIDAIRES	12/HL/HP/591	27/09/2012		sans intérêt	204 282	27/12/2012	137 500		137 500		220 928
SCIC HABITATS SOLIDAIRES	13/AM/30	12/12/2012	12/07/1905	sans intérêt	300 000	12/12/2012	300 000		300 000		
ASSOCIATION RELAIS HABITAT	14/HL/HP/826	23/09/2014	SANS	sans intérêt	16 440	09/12/2014	16 440		16 440	16 440	16 440
<b>TOTAL</b>					<b>794 079</b>		<b>724 248</b>	<b>77 989</b>	<b>646 259</b>	<b>208 759</b>	<b>429 687</b>

### **3.4 Actif circulant**

#### **3.4.1 Créances, autres créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le principal poste de créances concerne la subvention à recevoir par EDF pour 2 150 000 €.

#### **3.4.2 Valeurs mobilières de placement**

<b>NATURE DU PLACEMENT</b>	<b>30/09/2019</b>
Livrets associatifs	9 072 349
Dépôts à terme négociés	2 000 000
Sicav	11 740 157
FCP	4 601 783
Obligations et actions	315 553
Intérêts courus	16 254
<b>TOTAL</b>	<b>27 746 096</b>

Les titres de placement sont représentés par des SICAV ou FCP de trésorerie, des bons à moyen terme négociés, de certificats de dépôt négociables, des bons d'épargne et d'assurances. La Fondation répartie ses placements auprès de six établissements bancaires.

Le FCP concerne la souscription auprès du Crédit Coopératif de 29 509 parts sur le FCP Agir avec la Fondation Abbé Pierre.

La société de Bourse Meeschaert gère un portefeuille de titres provenant des legs avant revente sur le marché par le gestionnaire.

#### **3.4.3 Disponibilités**

Le solde des disponibilités de 24 818 890 € concerne la trésorerie courante, pour permettre le paiement hebdomadaire des fournisseurs et associations, et la liquidité disponible pour le fonctionnement de la Fondation dans son ensemble. Une partie de ces disponibilités est sur un compte rémunéré quotidiennement. Elle est en forte hausse du fait des non placements dans l'attente de la redéfinition de la politique de placements de la Fondation.

#### **3.4.4 Charges constatées d'avance**

D'un montant de 376 315 € elles concernent les charges courantes. Il s'agit de sommes concernant pour l'essentiel des abonnements pris en année calendaire.

#### 4.1 Comptes de fonds propres et réserves

Ils comprennent les comptes relatifs aux fonds associatifs destinés à enregistrer les apports sans droit de reprise (comptes 102) et les réserves (comptes 106).

Les comptes 102 sont constitués de sommes résultants de la mise à disposition de biens durables au profit de la Fondation pour son fonctionnement à long terme, et pour sécuriser une partie de son actif immobilisé. Les comptes 106 sont eux constitués de sommes dont la Fondation a la libre disposition, et pour lesquelles elle s'engage à en optimiser l'utilisation à court terme, soit pour financer ses investissements directs dans le secteur associatif pour défendre la mission sociale au profit des mal-logés, soit pour les dépenser directement sur les missions sociales de la Fondation en charges.

L'évolution des fonds propres par rapport à l'exercice précédent est la suivante :

FONDS PROPRES ET RESERVES	30/09/2019	30/09/2018
<b>102 fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>10 699 029</b>	<b>10 699 029</b>
Fonds statutaires (dotation initiale)	972 083	972 083
Legs et donations avec contrepartie actifs immobilisés	7 589 069	7 589 069
Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables	1 422 195	1 422 195
Autres fonds propres sans droit de reprise	715 682	715 682
<b>103 fonds propres avec droit de reprise</b>		
Apports avec droit de reprise		
<b>106 réserves</b>	<b>24 121 351</b>	<b>22 684 490</b>
Réserve pour projets associatifs issue de l'AGP	2 675 194	1 226 237
Réserve pour Développement et investissement social	21 446 157	21 458 253
<b>TOTAL FONDS PROPRES ET RESERVES</b>	<b>34 820 380</b>	<b>33 383 519</b>

EVOLUTION DES FONDS PROPRES ET RESERVES BILAN D'OUVERTURE	30/09/2017	Affectation	Augmentation	Diminution	01/10/2018
Dotations pérennes représentatives d'actifs inaliénables	972 083				972 083
Legs et donations avec contrepartie actif	7 589 069				7 589 069
Subventions d'investissement	1 422 195				1 422 195
Réserve pour Développement et invers.social	21 458 253			12 096	21 446 157
Réserve pour projet associatifs	1 226 237	1 448 957			2 675 194
Autres fonds associatif	715 682				715 682
Résultat de l'exercice	1 436 860				1 436 860
<b>TOTAL FONDS PROPRES ET RESERVES</b>	<b>34 820 378</b>	<b>1 448 957</b>		<b>12 096</b>	<b>36 257 239</b>

##### 4.1.1. Fonds statutaires

Le « fonds de dotation statutaire » dénommé dorénavant « Fonds statutaires Dotation initiale » obéit à des règles spécifiques fixées par les statuts quant à sa constitution et son emploi. Il est composé de la dotation initiale apportée lors de la constitution de la Fondation et des abondements décidés par le Conseil d'administration afin de maintenir sa valeur, conformément aux dispositions de son article 12.

#### **4.1.2. Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés**

Le compte des « legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés » a pour objet de constater, dans les capitaux propres, le montant de la donation ou du legs enregistré en immobilisations lors de l'entrée du bien dans le patrimoine de la Fondation. Ce compte a précisément pour contrepartie la valeur des biens immobiliers reçus en nature et figurant à l'actif du bilan dans la rubrique correspondante du bien reçu (terrains ou constructions).

#### **4.1.3 Autres fonds propres sans droit de reprise**

Il s'agit d'un fonds doté, au moment du décès de notre fondateur, de sommes recueillies pour les œuvres de l'Abbé Pierre pour 1 146 510 €.

A l'ouverture du bilan 2018-2019, cela représentait 715 682 €

#### **4.1.4. Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables**

Elles concernent les pensions de famille de Woippy (217 100 €) et de Marseille (949 547 €), ainsi que des biens issus des legs et donations (255 549 €).

#### **4.1.5. Réserves pour développement et investissement social**

Cette réserve, d'un montant initial de 15 651 638 euros était constituée du cumul des résultats antérieurs à la mise en place du CER, et des autres résultats non issus de l'Appel à Générosité du Public (AGP) après affectation de la quote-part au fonds de dotation statutaire et des ventes réalisées dans la réserve legs et donations avec contrepartie d'actifs.

Elle est dotée sur décision du Conseil d'Administration.

Au 30/09/2019 cette réserve est de 21 446 157 €.

#### **4.1.6 Réserve pour projets associatifs**

En date du 19/03/2013, le CA de la Fondation Abbé Pierre a décidé d'imputer ses réserves pour projets associatifs à hauteur du solde des ressources issues de l'Appel à Générosité du Public (AGP) collectées et non affectées à la clôture de l'exercice .

Au 30/09/2019, cette réserve est de 2 675 194 €.

## 4.2 Provisions pour risques, pour charges et fonds dédiés

### 4.2.1 Provisions pour risque et charges :

PROVISIONS	30/09/2018	dotations	reprises	30/09/2019
Provision pour risques	884 510	50 000	428 787	505 723
Provision pour charges	1 047 626	332 114		1 379 740
<b>TOTAL</b>	<b>1 932 136</b>	<b>382 114</b>		<b>1 885 463</b>

#### Provisions pour risques :

Il s'agit de provisions pour dépréciation des cautions concernant Julienne Javel (39 381 €) et Syneco (10 245 €) en procédure de sauvegarde judiciaire. Les reprises concernent la provision Urssaf ainsi que le prêt Habitats Solidaires.

#### Provisions pour charges :

La convention collective prévoit une indemnité de fin de carrière (IFC) en cas de départ volontaire, ou à l'initiative de l'employeur du salarié. Le montant des engagements a été évalué, à la date du 30 septembre 2019 à 1 379 740 €.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- les départs sont supposés être à l'initiative des salariés. L'âge de départ prévu est de 62 ans.
- le taux d'actualisation est égal à 0.8%
- les charges sociales sont incluses (50 %)
- le taux de progression salariale repose sur une augmentation de 2 % par an (hors inflation)

### 4.2.2. Fonds dédiés :

FONDS DEDIES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subventions de fonctionnement	0	720 738	279 054	720 738	279 054
Dons manuels affectés Abbé Pierre	902 052	909 325	10 174	290 702	628 797
Legs affectés	534 360	148 378	94 457	148 378	94 457
<b>TOTAL</b>	<b>1 436 412</b>	<b>1 778 441</b>	<b>383 685</b>	<b>1 159 818</b>	<b>1 002 308</b>

### 4.3 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

#### 4.3.1 Évolution des emprunts auprès des établissements de crédits

Emprunts	Etablissements financiers	30/09/2018	Augmentation	Remboursements	30/09/2019
Pension de famille Woippy	CDC	94 655		3 389	91 267
Pension de famille Woippy	CILGERE	41 976		4 203	37 773
Pensions de famille Marseille	CDC	184 960		7 198	177 762
Pension de famille Marseille	CDC	171 853		3 542	168 311
Pension de famille Marseille	SOLENDI	129 018		12 332	116 686
Boutique solidarité Metz	BNPPARIBAS	41 559		41 559	0
Direction Générale	Sté Générale	3 197 241		568 711	2 628 530
Intérêts courus non échus		4 064		4 064	3 858
<b>TOTAL</b>		<b>3 865 326</b>	<b>0</b>	<b>644 997</b>	<b>3 224 187</b>

Ils s'élèvent à 3 224 187 € suite à la réalisation d'un emprunt de refinancement des immobilisations effectué auprès de la Société générale pour 4 000 000 €. Les autres emprunts concernent les deux pensions de famille à Marseille et Woippy et d'une boutique solidarité à Metz.

#### 4.3.2 Échéancier des emprunts

Emprunts	Etablissements financiers	durée	taux	30/09/2019	moins un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	INTERETS NON ECHUS
Pension de famille Woippy	CDC	2003-2053	3,70 %	91 267	3 335	15 910	72 022	20 256
Pension de famille Woippy	CILGERE	2003-2028	1 %	37 773	4 239	21 751	11 783	2 000
Pensions de famille Marseille	CDC	2004-2040	4,70%	177 762	7 302	38 130	132 330	27 134
Pension de famille Marseille	CDC	2004-2055	4,70%	168 311	3 594	18 766	145 951	46 483
Pension de famille Marseille	SOLENDI	2003-2028	1 %	116 686	12 455	64 169	40 062	4 745
Boutique solidarité Metz	BNPPARIBAS	2009-2019	3,98%	0	0	0	0	0
Direction Générale	Sté Générale	2017-2024	0,30%	2 628 530	570 419	2 058 111	0	18 441
Intérêts courus non échus				3 858				
<b>TOTAL</b>				<b>3 224 187</b>	<b>601 344</b>	<b>2 216 837</b>	<b>402 148</b>	<b>119 060</b>

#### 4.3.3 Emprunts et dettes financières divers :

L'emprunt concerne essentiellement la dette Givry (150 000 €) et les cautions reçues concernent principalement les logements du relais social de BELLEPIERRE et de la pension de famille de WOIPPY.

### 4.4 Autres passifs

Toutes les dettes sont à moins d'un an et valorisées à leur valeur nominale.

#### 4.4.1. Dettes d'exploitation : fournisseurs, fiscales et sociales

Les dettes fournisseurs, congés à payer, organismes sociaux et fiscaux représentent des dettes courantes d'exploitation contractées avant le 30 septembre 2019 et dont la date de paiement est fixée au-delà du 30 septembre.

Elles se décomposent essentiellement ainsi :

1 543 734 € en dettes fournisseurs

Et 139 709€ en dettes sur immobilisation à payer au-delà du 30/09/19.

Pour un total de 1 873 742 €, les dettes fiscales et sociales se décomposent principalement comme suit :



600 605 € en dettes sur congés (congés payé, RTT, congés trimestriels)

528 705 € en dettes sur compte épargne temps

134 664 € en dettes sur primes semestrielles et vacances

81 342 € en dettes sociales (charges mensuelles notamment)

#### **4.4.2 Autres dettes : Crédoiteurs divers**

Les crédoiteurs divers regroupent, pour l'essentiel, le montant des legs et donations encaissés et à reverser aux bénéficiaires pour différentes actions de solidarité.

Il peut varier fortement d'une année sur l'autre, selon la valeur des legs génériques destinés au mouvement Emmaüs pris dans son ensemble encaissés dans l'année et des notes de frais des bénévoles.

#### 4.4.3. Autres dettes :

Elles s'élèvent à 23 310 938 € pour la plupart constituées des subventions à payer concernant des aides financières votées par le bureau de la Fondation et non versées à la clôture de l'exercice 2018-2019.

	AU 30/09/2019	AU 30/09/2018	AU 30/09/2017
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2018-2019	<b>12 908 563</b>		
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2017-2018	4 255 158	13 603 874	
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2016-2017	1 652 255	3 809 585	12 514 723
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2015-2016	1 009 373	1 800 696	3 345 853
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2014-2015	1 179 002	1 434 038	1 940 157
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2013-2014	669 954	814 714	1 069 205
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2012-2013	253 277	344 359	440 407
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2011-2012	63 345	90 676	113 359
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2010-2011	59 190	303 564	303 564
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2009-2010	76 820	76 820	76 820
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2008-2009	0	0	0
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2008	0	0	0
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2007	32 616	32 616	32 616
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2006	22 000	22 000	22 000
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2005	8 272	8 272	8 272
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2004	0	0	0
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2003	0	0	0
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2002	-	-	-
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2001	-	-	-
SOLDE A PAYER SUR EXERCICE 2000	-	-	-
<b>TOTAL SUBVENTIONS RESTANT A PAYER</b>	<b>22 189 825</b>	<b>22 341 214</b>	<b>19 866 977</b>

#### 4.4.4. Produits constatés d'avance

D'un montant de 493 939 € il s'agit de subventions reçues concernant la fin de l'exercice calendaire 2018 et des produits des baux emphytéotiques encaissés d'avance.

### 5.1 Produits d'exploitation

La Fondation finance son activité essentiellement par appel à la générosité publique dans le cadre de campagnes nationales de collecte, elle établit à ce titre un compte d'emplois et de ressources. Les subventions présentent une part limitée des produits d'exploitation.

#### 5.1.1. Subventions d'exploitation

La FAP perçoit également des subventions d'exploitation de différents organismes. Au cours de l'exercice 2018-2019, la FAP a comptabilisé en subventions d'exploitation 823 160 € contre 1 095 443 € au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Organismes financeurs	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016
Etat et Ministères	271 886	433 151	265 309	91 400
Conseils généraux et départements	172 994	266 000	224 953	346 533
Régions	7 874	33 212	73 000	42 310
Communes	46 685	93 080	31 500	11 420
Divers	323 721	270 000	23 449	69 506
<b>TOTAL</b>	<b>823 160</b>	<b>1 095 443</b>	<b>618 212</b>	<b>561 169</b>

#### 5.1.2 Reprise sur provision et transfert de charges

Les annulations de subventions octroyées par la Fondation sont comptabilisées, depuis l'exercice 2011/2012, en produits d'exploitation sous la rubrique « transferts de charges » et non plus en « produits exceptionnels » afin de rendre plus cohérent le résultat d'exploitation. Ce changement de méthode n'a aucune incidence sur le résultat de l'exercice.

Sur l'année 2018-2019, les transferts de charges représentent 1 266 666 €, principalement composés de reprises sur subvention pour 745 602 € et d'une reprise de provision pour risque pour 428 788 €.

#### 5.1.3. AUTRES PRODUITS : fonds collectés, legs et autres libéralités

Pour un total de 43 379 088 €, ils sont constitués majoritairement de :

##### - Fonds collectés

Les fonds collectés sont constitués des collectes générales et affectées pour un montant total de 28 044 685 € dont 2 809 709 € au titre du mécénat.

Sur l'année 2018-2019 la Fondation n'a pas organisé d'appels à Générosité du public dédiés à une cause particulière. Les sommes engagées correspondent à des demandes directes de donateurs.

##### - Legs, donations et autres libéralités

Les legs et donations sont soumis à l'acceptation préalable du Conseil d'Administration. Ils sont comptabilisés comme suit :

Les legs et donations en numéraire sont comptabilisés lors de leurs encaissements.

Les legs et donations immobiliers non destinés à rester dans le patrimoine de la Fondation sont comptabilisés dès leur cession.

Le montant des legs, reçus ou réalisés, est cette année de 8 677 557 €.

Les autres libéralités concernent les assurances vie reçues sur l'année 2018-2019 pour un montant de 3 846 984 €.

Le détail de ressources et de leur utilisation est indiqué dans le compte d'emploi des ressources (page 25).

## **5.2 Charges d'exploitation**

### **5.2.1 Services extérieurs et autres services extérieurs**

Ils se décomposent principalement ainsi :

Sous-traitance et location de fichiers :	1 501 231 €
Honoraires :	1 518 238 €
Communication :	2 460 445 €
Affranchissement :	2 016 316 €

### **5.2.2 Frais de personnel : salaires et charges sociales**

La masse salariale (dont charges sociales) est de 9 558 644 € contre 9 556 983 €, soit une augmentation de - 1 %.

### **5.2.3 Subventions accordées**

Les subventions correspondent aux aides financières accordées aux secteurs associatifs par les instances de la Fondation pour l'exercice 2018-2019. Elles sont de 21 800 104 € contre 21 798 241 € pour 2016-2017.

### **5.2.4. Les dotations d'exploitation**

Les dotations se ventilent comme suit :

<b>DOTATIONS</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 085 295	1 148 739	1 723 877
Dotations aux provisions IFC	332 114		16 979
Dotations aux provisions créances	50 000	714 475	
<b>Dotations d'exploitation</b>	<b>1 467 409</b>	<b>1 863 214</b>	<b>1 740 856</b>
Dotation sur prêt			
Dotations sur VMP			
<b>Dotations financières</b>			

## **5.3 Résultat financier**

Le résultat financier de l'exercice 2019 est de 209 128 €. Celui-ci est en diminution par rapport à l'exercice précédent où il s'élevait à 544 417 €.

Nous comptabilisons seulement les intérêts reçus de l'exercice, sans intégrer les plus-values latentes des placements.

De plus, la trésorerie disponible n'a pas été placée suite à l'absence du DAF.

<b>RESULTAT</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2017</b>
Produits financiers	226 959	565 987	985 509
Charges financières	17 831	21 570	23 419
<b>Résultat financier</b>	<b>209 128</b>	<b>544 417</b>	<b>962 090</b>

#### **5.4. Charges et produits exceptionnels**

##### **5.4.1. Les charges exceptionnelles**

D'un montant de 1 943 341 € compte-tenu d'une vente GPI.

##### **5.4.2. Les produits exceptionnels**

D'un montant de 2 494 467 € compte-tenu d'une vente GPI.

## 6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 6.1 Garanties données

Le total des en-cours au 30 septembre 2019 des garanties et cautions données s'élève à 623 000 €. On se reportera au tableau ci-après :

Banque	Association	ETS	Date		Prêts		Taux	Échéance
			Accord bureau	Mise en place	Montant d'origine	En-cours 30/09/2019		
SOLIFAP	ASSOCIATION carrefour	2016-09-3-PPA	30/09/2016	30/09/2016	80 000 €	40 000 €	0 %	01/06/2021
SOLIFAP	UFUT 44	2016-11-3-PPA	30/09/2016	30/09/2016	185 000 €	185 000 €	0 %	30/09/2023
SOLIFAP	FNASAT	2016-10-3-PPA	30/09/2016	30/09/2016	100 000 €	100 000 €	0 %	01/06/2023
<b>TOTAL SOLIFAP</b>					<b>365 000 €</b>	<b>365 000 €</b>		
Caisse d'Epargne	EMMAÛS PELTRE		15/04/2009		250 000	250 000	4,30%	05/11/2019
<b>TOTAL Caisse d'Epargne</b>					<b>250 000</b>	<b>250 000</b>		
SOCAMAB ASSURANCES	AGENCE IMMOBILIERE DU SOLEIL	06/050/AR1	13/06/2006	12/06/2006	4 000	4 000		
	AGENCE IMMOBILIERE SOLIDARITE ET INVEST	07/179/AR1	11/12/2007		4 000	4 000		
<b>TOTAL SOCAMAB</b>					<b>8 000</b>	<b>8 000</b>		
<b>TOTAL 1</b>					<b>623 000 €</b>	<b>623 000 €</b>		

### 6.2 Réserves d'usufruit

D'une durée de 30 ans, au profit de l'association « Immobilière de Buissières » pour un ensemble immobilier sis à Buissières et à PRUNS (Puy-de-Dôme).

Arrêté préfectoral du 25 mars 1998 :

15 244,90 €

Amortissement annuel 1/30ème 14 ans et 9 mois :

- 10 043,03 €

-----  
5 201,87 €

### 6.3 Engagements donnés de crédit-bail

La Fondation n'a pas d'engagements donnés de crédit-bail.

### 6.4 Engagements reçus

Il s'agit de legs acceptés par le CA de la FAP non encore réalisés. Ils représentent un montant de 10 107 866 €. Il convient d'ajouter les biens immobiliers non encore expertisés.

**7.1 Effectifs :**

Effectif inscrit à la fin de l'exercice ETP	30/09/2019	30/09/2018
Collaborateurs cadres	68	68
Collaborateurs non cadres	67	67
<b>Total de l'effectif inscrit</b>	<b>136</b>	<b>134</b>
dont CDI	131	126
dont CDD	5	8

Montant brut des 3 plus hauts cadres dirigeants (Président bénévole et salariés)	245 806
----------------------------------------------------------------------------------	---------

Ratio entre le salaire le plus haut et le plus bas	3,55
----------------------------------------------------	------

Les effectifs donnent une indication des personnes présentes à la date du 30 septembre 2019 en tenant compte de l'occupation des postes sur la totalité de l'année.

**7.2 Rémunération, avances et crédits aux administrateurs**

Les administrateurs de la FAP sont tous bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat. Néanmoins ils ont droit au remboursement des frais occasionnés par leurs activités de représentation de la FAP ainsi qu'une assurance pour une couverture individuelle accident, responsabilité civile, défense pénale, recours et responsabilité civile mandataires sociaux. En outre, une mise à disposition de matériel (ordinateur, téléphone....) et bureau leur est accordée pour la bonne exécution de leur mandat social.

**7.3 Régime fiscal**

La Fondation, dont la gestion est désintéressée, bénéficie du régime dérogatoire exposé dans les instructions fiscales du 15 septembre 1998 et 16 février 1999 puis celle du 18 décembre 2006 relatives aux organismes sans but lucratif. Elle est cependant redevable des impôts commerciaux pour son secteur fiscalisé dans sa gestion (publications, vente de livres, échanges de fichiers). L'impôt dû en 2019 est de 0 K€ contre 5,8 K€ en 2018.

**7.4 Régime social**

Les contrats de travail des salariés sont soumis au régime de la convention collective nationale des personnels des sociétés anonymes et fondations d'HLM du 27 avril 2000.

**7.5 Réduction du temps de travail et compte épargne temps**

L'accord portant sur l'aménagement de la convention collective a été signé le 22 décembre 1999 et prévoit une indemnité de réduction du temps de travail, ainsi que l'ouverture d'un compte épargne temps.

**7.6 Contributions volontaires**

La Fondation a recours au service de bénévoles, tant au siège que dans ses délégations pour les fonctions d'accueil ou d'écoute de personnes et de familles en difficulté.

Pour 2018-2019, ce bénévolat représente 14 700 heures effectuées qui sont valorisées à 156 525 € sur la base du SMIC

horaire chargé, soit 10,64 €/heure compte tenu des réduction de charges sur le SMIC.

Le temps des heures de bénévolats et de déplacements des administrateurs et auditeurs de la Fondation, en dehors de heures de Bureau et de Conseil d'administration, est estimé à 3 900 heures. Il ne fait pas l'objet d'une valorisation au compte de résultat et au compte d'emploi des ressources.



## 7.7 Partenariat

Ces partenariats ont fait l'objet d'un reçu fiscal sur 2018-2019 :

IKEA : don financier : financier 86 000 € + don de produits : 64 000 €

August et Debouzy avocats : 9 822,44€

Abri Services Nouvelle Aquitaine : 1 826€

## 7.8 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal : montant 60 270 € TTC en 2018-2019.



## Compte Emplois Ressources Exercice 2018-2019 FONDATION ABBE PIERRE

EMPLOIS		RESSOURCES			
	Emplois au compte de résultat	Emplois financés par l'AGP	Ressources au compte de résultat	Ressources AGP	
				<b>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice</b>	<b>2 675 194</b>
<b>1 MISSIONS SOCIALES</b>	<b>38 215 817</b>	<b>34 816 628</b>	<b>1 – RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>43 688 397</b>	<b>43 688 397</b>
1.1 Actions réalisées en France	35 369 212	32 086 522	1.1. Dons et legs collectés	40 212 418	40 212 418
Actions réalisées directement	15 961 007	14 678 317	- Dons manuels non affectés	27 687 950	27 687 950
Versement à d'autres organismes	19 408 205	17 408 205	- Dons manuels affectés	0	0
1.2 Actions réalisées à l'étranger	2 846 604	2 730 105	- Legs et autres libéralités non affectés	11 938 322	11 938 322
Actions réalisées directement	454 705	417 895	- Legs et autres libéralités affectés	586 147	586 147
Versement à d'autres organismes	2 391 899	2 312 211	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	3 475 978	3 475 978
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDOS</b>	<b>4 142 828</b>	<b>4 062 762</b>	<b>2 – AUTRES FONDOS PRIVES</b>	<b>2 809 909</b>	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	4 062 762	4 062 762	<b>3 – SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>823 160</b>	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	80 066	0	<b>4 – AUTRES PRODUITS</b>	<b>562 241</b>	
2.3. Charges liées à la recherche de subvt° et autres concours publics					
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT &amp; AUTRES CHARGES</b>	<b>4 739 394</b>	<b>4 134 045</b>	<b>I – TOTAL DES RES. DE L'EXERCICE INSCRITES AU CPTÉ DE RESULTAT</b>	<b>47 883 707</b>	
<b>I – TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>47 098 039</b>		II – Reprise des provisions	430 299	
II – Dotations aux provisions	332 114		III – Report des ress. affectées non utilisées des exercices antérieurs	1 159 818	
III – Engagements à réaliser sur ressources affectées	383 686		IV – Variations des fonds dédiés collectés auprès du public	776 132	
IV – Exédent de ressources de l'exercice	1 659 985		V – Insuffisance de ressources de l'exercice	0	
<b>V – TOTAL GENERAL DES EMPLOIS</b>	<b>49 473 824</b>		<b>VI – TOTAL GENERAL</b>	<b>49 473 824</b>	<b>44 464 529</b>
V – Acquisitions des immo. brutes de l'exercice financées par les ressources AGP		<b>104 937</b>			
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immo financées à compter de la première application du règlement par les ressources AGP		<b>389 825</b>	<b>VII – TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES AGP</b>	<b>42 728 547</b>	
<b>VII – TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES AGP</b>		<b>42 728 547</b>			
			<b>Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice</b>		<b>4 411 175</b>
			<b>Bénévolat, dons en nature et mécénat de compétences</b>		<b>156 525</b>

## **8.1 Annexes au compte d'emploi**

### **8.2.1 – La présentation du CER (CRC 2008-12)**

Conformément au règlement CRC 2008-12, la répartition des emplois s'effectue dans trois postes :

- les missions sociales
- les coûts d'appel à la générosité publique et de recherche de fonds
- les frais de fonctionnement et de communication

#### Les Missions Sociales

Les missions sociales sont portées par la Délégation générale et les Agences régionales pour réduire les situations de mal-logement sur les territoires en souffrance : actions associatives soutenues par la Fondation dans ses programmes d'habitat et de logement, réseau des Boutiques Solidarité et Pensions de famille pour un accueil de qualité des plus défavorisés, actions de Solidarité Internationale, de développement et dans le cadre de crises humanitaires... AGIR, SOUTENIR ET INTERPELLER sont les piliers qui nous permettent aujourd'hui de décliner les missions sociales de la Fondation aux plus proches des convictions de l'abbé Pierre, pour toujours mieux lutter contre les inégalités sociales du mal-logement.

La Fondation Abbé Pierre a choisi de n'imputer aux missions sociales que les coûts directement liés à la conduite des opérations. En particulier, seules sont comptées en missions sociales les charges directes de personnel liées à l'accomplissement de ces missions. Les frais de support aux missions sociales sont entièrement comptabilisés dans les frais de fonctionnement.

Les missions sociales sont détaillées selon que les actions aient été menées en France, ou à l'étranger, et selon qu'elles aient été menées directement par la Fondation, ou par l'appui à d'autres organismes pour se faire le relais de la Fondation sur le territoire (voir détail des emplois).

#### Les frais de recherche de fonds

La Fondation Abbé Pierre regroupe les frais d'envoi et de traitement des dons issus de la collecte et du mécénat sur cette rubrique.

#### Les frais de fonctionnement

Il n'est imputé aucune quote-part de ces frais sur les Missions sociales. Les frais de fonctionnement général prennent en charge pleinement les frais suivants : service Ressources Humaines, service comptabilité, service contrôle de gestion et Audit, service informatique, services généraux, service communication institutionnelle, service juridique, Direction financière et Direction générale.

⇒ L'exception concerne le salaire des Délégués Généraux qui participent fortement à l'action de plaider sur le mal logement. Le salaire du Délégué général, responsable de nos actions de plaider, est réparti à 70% sur les missions sociales et à 30% sur les coûts de fonctionnement. Le salaire de la Déléguée générale adjointe, responsable de l'animation des équipes de la Fondation, est réparti à 30% sur les missions sociales et 70% sur les coûts de fonctionnement.

### **8.2.2 – Règles d'affectation et Imputation des ressources sur les emplois**

Les produits d'appel à la générosité du public intègrent l'ensemble des dons, des donations, des legs, et des assurances vie, reçus par la Fondation.

Les produits issus du mécénat et des partenariats entreprises sont intégrés dans la ligne Autres fonds privés.

Les produits des placements financiers, les loyers perçus des biens reçus par legs, les produits partagés ou assimilés, les produits liés à des annulations ou des reprises partielles de subventions attribuées sont intégrés dans les « autres produits d'appels à la générosité du public » à proportion de l'apport des produits AGP dans le total des produits. Sur cette année 2018-2019, le ratio sortant est de 91.2% de ces ressources qui sont considérées comme issues de la générosité du public, et 9.8 % qui sont considérées comme des « autres produits » de la Fondation Abbé Pierre.

#### Règle d'affectation de financement des emplois

La générosité du public vient financer par ordre de priorité : les missions sociales, puis le financement des immobilisations affectées aux seules missions sociales, puis les frais de fonctionnement, et enfin les frais de recherche de fonds liés à nos appels à la générosité du public.

Les subventions publiques reçues sont directement imputables sur les missions sociales pour lesquelles elles sont attribuées.

Les produits de mécénat sont fléchés sur les missions sociales auxquelles ils sont destinés. Il a été décidé d'affecter forfaitairement 10 % au titre des frais de fonctionnement.

Les autres produits restant non issus de l'AGP viennent financer ce qui n'est pas financé par les ressources citées ci-dessus.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que les charges financières inscrites dans le Compte de Résultat sont affectées dans le Compte d'emploi aux secteurs concernés selon la comptabilité analytique : à savoir en missions sociales, pour les charges sur les emprunts contractés pour financer les deux Pensions de Famille appartenant à la Fondation et en Fonctionnement général pour celles liées à l'emprunt ayant servi à compléter le financement du siège de la Délégation générale. De même, les charges exceptionnelles sont imputées selon la même règle sur les secteurs correspondants. Le principe retenu pour le financement des immobilisations est identique à celui retenu pour le financement des emplois.

### 8.2.3 – Détail des emplois et des Missions Sociales

	2018/2019	2017/2018	Evolution N/N-1
<b>1 MISSIONS SOCIALES</b>	<b>38 215 817</b>	<b>36 479 048</b>	<b>5%</b>
<b>Missions sociales nationales</b>	<b>21 436 889</b>	<b>21 462 287</b>	<b>0%</b>
Habitat Logement	3 783 265	3 801 517	0%
Maîtrise d'ouvrage pour logement très social	4 836 605	5 157 328	-6%
Accès aux droits	481 884	455 680	6%
SOS taudis	2 205 982	2 012 256	10%
Réseaux Boutiques Solidarité et Pensions de famille	3 669 219	4 098 633	-10%
Promotion des habitants	1 401 489	1 359 221	3%
Actions mixtes	262 500	527 489	-50%
Fonds d'urgence grand froid	47 323	44 726	6%
Fonds d'innovation	1 417 395	1 129 088	26%
Solidarité Internationale	2 846 604	2 497 037	14%
Direction des missions sociales nationales	484 623	379 311	28%
<b>Missions sociales territoriales</b>	<b>6 942 328</b>	<b>6 829 087</b>	<b>2%</b>
<b>Actions propres</b>	<b>4 302 826</b>	<b>3 770 702</b>	<b>14%</b>
Etudes et recherche	673 461	649 649	4%
Actions de sensibilisation	2 463 561	2 462 143	0%
Gestion du patrimoine immobilier	2 396 753	1 305 180	84%
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>4 142 828</b>	<b>4 322 544</b>	<b>-4%</b>
Gestion de la collecte et des donateurs	3 651 448	3 683 770	-1%
Frais de recherche de fonds privés	80 066	111 241	-28%
Relation testateurs	272 695	395 816	-31%
Direction du développement des ressources	138 619	131 717	5%
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT &amp; AUTRES CHARGES</b>	<b>4 739 394</b>	<b>4 457 131</b>	<b>6%</b>
Fonctionnement général	4 315 142	4 076 619	6%
Communication institutionnelle	335 959	345 392	-3%
Secteur fiscalisé	88 292	35 119	151%
<b>II – Dotations aux provisions</b>	<b>332 114</b>	<b>0</b>	
<b>III – Engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	<b>383 686</b>	<b>834 228</b>	<b>-54%</b>
<b>Total</b>	<b>47 813 839</b>	<b>46 092 950</b>	<b>4%</b>